

COMMUNE DE BUZANÇAIS
REPUBLIQUE FRANÇAISE



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par **arrêté municipal N° 2025/04** en date du **08 Août 2025**,
Monsieur le Maire ouvre une enquête publique à la mairie :
DU 03 SEPTEMBRE AU 03 OCTOBRE 2025 INCLUS

REVISION ALLEGEE N°2 du Plan Local d'Urbanisme

Le dossier d'enquête déposé à la mairie sera mis à disposition du public qui pourra prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête :

Aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie :

- **Le lundi, mercredi et vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h30**
- **Le mardi et jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h30,**

Ou les adresser par écrit, à l'attention de **Monsieur BELSOEUR Pierre, chargé de la fonction de commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie – 10 avenue de la république – 36500 BUZANÇAIS**,
Ou les adresser par **courrier électronique** à l'adresse suivante : **urbanisme-election@buzancais.fr**.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie pour informer et recevoir les observations du public les jours et heures suivants :

- **Le mercredi 03 Septembre 2025, de 14h30 à 17h30**
- **Le lundi 15 Septembre 2025, de 14h30 à 17h30**
- **Le jeudi 25 Septembre 2025, de 14h30 à 17h30**
- **Le vendredi 03 Octobre 2025, de 10h00 à 12h30**

Les informations concernant la révision allégée N°2 du PLU seront disponibles en mairie, et consultables sur le site internet de la ville : **www.buzancais.fr** – rubrique « Démarches – Urbanisme ».

Les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie.

Toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la mairie.

A l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la Révision Allégée N°2 du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Le Maire,
Régis BLANCHET